



Compte rendu CAPA PsyEN du 25 juin 2019

Examen des promotions à la hors classe et classe exceptionnelle académie de NICE

Pour l'administration :

Mme ADAM IEN Adjointe Var, M. TETIENNE IEN Adjoint 06, Mme FAVRE, Mme FETNAN IEN SAIO, Mme DELEPINE IEN IO 06, Mme BLAZY Cheffe du service des personnels EEO, Mme FAVRE service administratif,

Pour la FSU :

Mme CAMPERO, M RINALDI SNES-FSU

Mme DURAND, Mme CANQUOUET, Mme BELLETEIX SNUipp-FSU

Pour le Sgen-CFDT : une titulaire, une suppléante

- Déclaration liminaire SNUipp-SNES-FSU (cf PJ)

Examen du tableau d'avancement à la hors classe

71 promouvables : 45 EDA soit 63% 26 EDO soit 37%

L'administration réaffirme la pérennité des avis. Seul 2 nouveaux avis pour 2 collègues nouvellement admissible à la HC.

Sont promus :

- 6 EDA 4 au 11ème et 2 au 10ème
- 6 EDO tous au 11ème échelon

Il n'y a pas cette année de doublons avec les promus dans le corps des PE, donc on ne peut avoir de promotions supplémentaires. Néanmoins, la FSU propose la constitution d'une liste complémentaire de 3 collègues.

L'administration retient une collègue sur liste complémentaire, la seule totalisant 185 points qui n'a pas été promue.

Examen du tableau d'avancement à la classe exceptionnelle en commission restreinte

Seule la FSU était représentée.

Accès à la classe exceptionnelle

- Le contingent de promotion pour l'académie était de 3 pour le vivier 1, 0 pour le vivier 2.
- La FSU est intervenue en amont de la CAPA pour faire respecter les critères pour figurer au tableau d'avancement.
- Elle est intervenue pendant la CAPA pour faire respecter le barème.

Les collègues étaient classés selon le barème. Pourtant les propositions de promotions de l'administration portaient sur les collègues classées 1,2 et 7.

Pour la FSU aucun critère (âge, échelon, avis) ne justifiait le choix de la 7^{ème}.

- Promotion de 3 collègues EDA classées rang 1, 2 et 3 sur le tableau d'avancement.

N

Accès à l'échelon spécial

- 2 promotions possibles selon le contingent accordé à l'académie
- 3 collègues classés par ordre de barème
- Sont promus les deux premiers classés

Après cette CAPA, un groupe de travail s'est tenu afin d'examiner les demandes de recours d'affectation suite au mouvement intra et les rattachements administratifs des PsyEN EDA.

Après cette dernière phase, il reste pour les PsyEN EDA 2 postes vacants dans les Alpes maritimes (Vence et Cagnes sur mer) et 4 dans le Var (Brignoles, Gareoult, Draguignan et Cogolin).

L'attention sera portée sur les postes vacants en priorité. C'est une demande de la FSU.

L'administration ne fera pas appel aux contractuels sur des remplacements mais seulement sur des postes vacants. Les congés maladie, même longue durée ne seront pas remplacés.

Les élus SNES-SNUipp-FSU de l'académie de Nice